

Attestation de début de conversion vers l'Agriculture Biologique

N°FR-BIO-15/2020/A03M2024/1

Organisme de certification Bureau Alpes Contrôles agréé sous le numéro FR-BIO-15 par l'institut national de l'origine et de la qualité. Accréditation COFRAC N°5-0539 pour la certification de produits agricoles et alimentaires, liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr.

Atteste que l'opérateur :

MONSIEUR CORENTIN HOUILLON
3040 route des Allobroges
73310 SERRIERES EN CHAUTAGNE

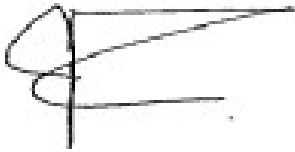
A désigné Bureau Alpes Contrôles pour le contrôle de son activité agricole. Les produits désignés ci-dessous ont été conduits selon le règlement 834/2007, concernant le mode de production biologique.

Les parcelles ayant reçues les productions ci-dessous sont reconnues en première année de conversion vers l'agriculture biologique.

Culture concernée	Date début de conversion	Surface (ha)
Raisin de cuve (Pinot Noir, Gamay, Mondeuse, Altesse, Jacquère)	14/02/2020	4.811

Ce document est la propriété de BUREAU ALPES CONTROLES, et doit être restitué sur simple demande. Seul l'original signé est valable. Il n'a ni valeur de certificat, ni de licence. Il ne permet pas la commercialisation avec la référence au mode de production biologique.

Directeur Général
Arnaud BUSQUET



ALPES
CONTRÔLES
Certification



Accréditation n° 5-0539

Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr